

**Personnel administratif de l'Etat: respect du budget?**

Dans le cadre du débat parlementaire en décembre 2012 traitant du budget 2013, la majorité parlementaire s'était inquiétée de la logique additive du Gouvernement pour l'engagement du personnel administratif. Il était en effet prévu 43 EPT supplémentaires, dont une partie avait déjà été engagée.

Face à ce constat, une proposition de la majorité de la commission de gestion et des finances avait été acceptée. Elle consistait à inscrire une charge négative de frs 2'760'000, équivalent à 23 postes de travail.

Il était relevé également que le Gouvernement allait reprendre la réflexion au sujet de la maîtrise des charges de l'Etat, et ceci tout particulièrement au regard de la motion 1023 et du postulat 313.

Cependant, malgré le mandat clair qui a été donné au Gouvernement dans le cadre du budget 2013, il semble qu'un grand nombre de postes a été mis au concours depuis l'acceptation du budget.

Face à ce constat, il apparaît nécessaire d'obtenir des informations de la part du Gouvernement.

- Combien de postes ont été mis au concours depuis l'acceptation du budget?
- Combien de postes vont être créés qui n'étaient pas prévus au budget?
- Est-ce que la décision du Parlement tendant à bloquer les charges du personnel lors de l'établissement du budget va être respectée?
- Si oui, comment? Si non, pourquoi?
- Où en est la réflexion relative à la motion et au postulat précité.

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 27 mars 2013

Pour le groupe PDC-JDC

Yves Giger